



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2006
Français
Original: anglais

Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant au document S/2006/10 en date du 1^{er} mars 2006 concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et l'état d'avancement de leur examen, j'ai l'honneur de vous informer, d'ordre de mon gouvernement, que la République arabe syrienne demande que les questions suivantes, qui figurent au paragraphe 9 du document, demeurent inscrites sur la liste des questions dont le Conseil est saisi.

1. Question de Palestine.
11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
15. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
17. La situation dans les territoires arabes occupés.
18. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
21. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
22. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).



Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de la République arabe syrienne exposée dans la note datée du 9 février 1998 qu'elle a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1998/111).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fayssal **Mekdad**
